

Introduction

Thomas Barnay et François Legendre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/4947>

DOI : [10.4000/travailemloi.4947](https://doi.org/10.4000/travailemloi.4947)

ISSN : 1775-416X

Éditeur

DARES - Ministère du Travail

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2011

Pagination : 5-7

ISSN : 0224-4365

Référence électronique

Thomas Barnay et François Legendre, « Introduction », *Travail et Emploi* [En ligne], 125 | janvier-mars 2011, mis en ligne le 24 janvier 2012, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/4947> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/travailemloi.4947>

Introduction

Thomas Barnay (*), François Legendre (**)

L'Association d'économie sociale (AES), créée en 1979, s'est donnée pour objet de « favoriser la production et la diffusion des travaux de recherche en économie sociale ». Elle a su depuis trouver une place originale dans le paysage de la recherche en sciences sociales en France. L'association est un espace ouvert de rencontres entre chercheurs qui s'intéressent, à partir de démarches empiriques et analytiques diverses, à des objets en général peu étudiés par les approches classiques ou orthodoxes. La première journée organisée dans le cadre de l'AES avait pour thème « Comportements individuels et comportements collectifs. Politiques sociales et évolution du capitalisme ». Elle a inauguré une série de plus d'une trentaine de rencontres annuelles où le tiers-secteur, l'État social et plus généralement les politiques sociales ont occupé une importance toute particulière (1). Les évolutions réglementaires et institutionnelles y sont analysées par des économistes, sociologues et politistes, témoignant d'une orientation clairement pluridisciplinaire. Diversité des thèmes, des approches et des méthodes. Diversité des figures aussi puisqu'au nombre des membres fondateurs de l'association, on compte Émile Lévy (actuel président honoraire du Collège des économistes de la santé), qui en a déposé les statuts, Dominique Strauss-Kahn, qui en était alors le secrétaire général, et Denis Kessler, le trésorier.

Ce numéro de la revue *Travail et emploi* reprend un certain nombre de contributions qui ont été présentées lors des XXIX^{es} Journées de l'AES organisées en septembre 2009 par l'Érudite (2), en collaboration avec le CEE (3) et la Fédération de recherche TEPP (4). Son thème principal était l'emploi et les politiques sociales.

De fait, l'année 2009 était (et restera) marquée par la crise financière et la récession économique mondiale qui s'en est suivie. Alors qu'il était devenu habituel de décrier le « modèle social français », on a soudainement assisté à sa réhabilitation en raison de sa contribution supposée à la stabilisation macro-économique. Cependant, avec le développement de la flexibilité du marché du travail, dix années de baisse du chômage viennent d'être, en France, en quelques mois, effacées. Et les déficits sociaux se sont creusés extrêmement rapidement sous un double effet de ciseaux : plus de dépenses sociales et moins de prélèvements sociaux. Dans ce cadre, l'exclusion massive du marché du travail observée depuis le début de l'année 2009 semble avoir pleinement réhabilité le rôle de la protection sociale : l'effondrement du pouvoir d'achat des populations fragilisées paraît bien moins fort en France que dans les pays dépourvus d'une telle protection collective.

Il paraît dès lors utile de revenir sur l'inversion progressive du statut de la protection sociale en France : d'abord considérée comme un facteur de croissance, cette dernière serait maintenant devenue un frein au développement économique. Robert Castel, par exemple, souligne la puissante synergie observée pendant les « trente glorieuses » entre la croissance des gains de productivité, le plein-emploi, le renforcement du droit du travail et l'élargissement de la protection sociale. La Commission européenne en appelle pourtant aujourd'hui à « moderniser les systèmes de protection sociale » afin notamment de rendre « l'emploi financièrement plus attrayant », comme si les politiques sociales constituaient désormais un facteur qui bride la croissance économique. D'où la nécessité de conduire des analyses de l'évolution de l'État social, malmené par ses déficits financiers et par les dynamiques

(*) Université Paris-Est Créteil, Érudite et Fédération TEPP (CNRS FR 3126); Barnay@u-pec.fr

(**) Université Paris-Est Créteil, Érudite et Fédération TEPP (CNRS FR 3126); F.Legendre@u-pec.fr

(1) Les thèmes de ces journées peuvent être consultés sur le site web de l'association à l'adresse <http://association-economie-sociale.univ-paris1.fr/>.

(2) Équipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Économique, Équipe d'accueil n° 437 des Universités de Paris-Est Créteil et de Paris-Est Marne-la-Vallée.

(3) Centre d'études de l'emploi.

(4) Fédération de recherche n° 3126 du CNRS, Travail, emploi et politiques publiques.

de privatisation et de mise en concurrence des offreurs de couverture sociale, dans un contexte de montée des logiques d'individualisation des droits et obligations.

Les contributions de ce numéro nous semblent pouvoir utilement alimenter le débat sur ces questions. Les cinq articles qui le composent ont été sélectionnés et retravaillés à partir de premières présentations effectuées lors des XXIX^{es} Journées de l'AES (dont les actes ont été publiés par ailleurs (5)) et témoignent à ce titre de la grande diversité des thèmes abordés et approches mobilisées. Les démarches de recherche qui y sont développées accordent une place sans doute plus importante que par le passé aux travaux quantitatifs d'inspiration micro-économique (Berton, Huiban et Nortier ; Issehnane), mais n'excluent pas pour autant d'autres approches : des analyses de type macro-économique à partir d'une maquette *ad hoc* (Bauduin, Legendre et L'Horty) ou macro-politique s'appuyant sur des entretiens (Berthet, Conter), ou encore des réflexions d'orientation plus normative (Pollak). D'un point de vue thématique, les travaux renvoient tous, plus ou moins directement, à des formes d'évaluation des politiques publiques, que ce soit sous l'angle de populations qui peuvent en être les bénéficiaires (les femmes, les peu qualifiés, les habitants des départements d'outre-mer, les chômeurs), ou d'une façon plus générale sur leur périmètre.

Force est de constater tout d'abord que les trajectoires professionnelles ont profondément évolué durant les dernières décennies. La première contribution de Fabienne Berton, Jean-Pierre Huiban et Frédérique Nortier prend acte de la précarisation plus forte des parcours professionnels des générations du baby-boom marqués par davantage de ruptures et de discontinuités. Dans ce contexte, les auteurs interrogent l'hypothèse de convergence des carrières salariales entre hommes et femmes nés après la Seconde Guerre mondiale. Pour ce faire, les auteurs mobilisent les données de l'*Échantillon inter-régimes de cotisants 2001* qui fournit une information détaillée sur les premières parties de carrières de 135 000 individus nés soit en 1946, soit en 1962. Au plan méthodologique, ce travail articule de façon originale deux approches caractéristiques de l'étude des carrières professionnelles : l'estimation économétrique de fonctions individuelles de gain et une analyse typologique des parcours. Ils montrent que le modèle canonique d'une carrière ascendante continue pour les hommes (génération 1946) s'est délité au profit d'un modèle relativement homogène entre hommes et femmes (génération 1962) mais caractérisé par une précarisation des parcours (concernant un tiers des salariés) et un accroissement des inégalités salariales globales.

Les deux contributions suivantes illustrent la diversité des méthodes d'évaluation des politiques publiques. La première relève de la micro-économétrie pour évaluer, *ex post*, l'efficacité des formations en apprentissage ; la seconde se propose d'évaluer, *ex ante* à l'aide d'une maquette chiffrée, le dispositif spécifique de réduction de cotisations sociales en vigueur dans les départements d'outre-mer.

L'essor considérable de la professionnalisation dans les cursus universitaires vise à mieux répondre aux attentes du marché du travail en améliorant « l'employabilité » des jeunes diplômés. L'étude de Sabina Issehnane fait un bilan de la formation en apprentissage, dispositif largement subventionné par les pouvoirs publics, sur la base de l'enquête *Génération 2001* du Céreq. L'évaluation de l'efficacité du dispositif requiert un certain nombre de précautions, notamment celles liées aux possibles effets de sélection présidant à l'entrée en apprentissage, afin de rigoureusement identifier, toutes choses égales par ailleurs, l'effet du dispositif sur l'insertion professionnelle. L'exploration économétrique est conduite rigoureusement, par l'estimation d'un probit bivarié qui s'appuie sur la méthode des variables instrumentales. L'apprentissage s'accompagne d'une probabilité supérieure d'obtenir un emploi, mais cet effet est en réalité dû à un processus de sélection, c'est-à-dire est lié à des caractéristiques non observables des apprentis. Il ressort ainsi de cette étude que les formations en apprentissage fonctionnent bien comme des dispositifs de pré-embauche mais ne compensent pas les inégalités d'accès à l'emploi suivant le type de formations suivies (grandes écoles versus universités par exemple). Si cette étude invite à d'autres évaluations plus approfondies sur plusieurs années et avec d'autres mesures de l'insertion à l'emploi, elle conduit à s'interroger sur l'opportunité pour les pouvoirs publics à subventionner l'apprentissage dans le supérieur autant que le secondaire. Elle invite aussi à démocratiser l'accès à la formation en apprentissage pour éviter une sélection trop forte à l'entrée.

(5) Cf. Thomas BARNAY et François LEGENDRE (dir.), 2009, *Emploi et politiques sociales, XXIX^{es} Journées de l'AES*, L'Harmattan, Paris.

Nicolas Bauduin, François Legendre et Yannick L'Horty soulignent, en premier lieu, la spécificité du dispositif d'exonérations des cotisations sociales patronales en vigueur dans les départements d'outre-mer. Le dispositif « Girardin », récemment réformé, prévoyait une exonération dont le montant est croissant, jusqu'à un certain seuil, en fonction du salaire. Il était en outre différencié selon les secteurs d'activité. Par ces deux caractéristiques, il se démarque des réductions sur les bas salaires (dispositif dit « Fillon ») métropolitaines. Les auteurs, ensuite, utilisent une maquette chiffrée qui avait été mise au point pour évaluer le dispositif « Girardin » pour proposer un autre barème, mieux ciblé sur les bas salaires et les secteurs les plus exposés. Les auteurs affirment qu'il serait alors possible d'accroître l'emploi de plus de 2 % dans les Dom pour un même coût budgétaire. Leur démarche n'est pas sans rappeler la « rationalisation des choix budgétaires » en vogue dans les années soixante en France : il s'agit non pas de réduire la « dépense sociale » mais de la rendre plus efficiente.

Les deux derniers articles proposent, pour le premier, une analyse comparative soulignant les convergences européennes dans les outils d'accompagnement de la recherche d'emploi et, pour le second, une analyse théorique autour de l'émergence de nouveaux risques sociaux associés aux débats autour de la réforme des États-providence.

Thierry Berthet et Bernard Conter montrent, à partir des exemples français et wallon, que la Stratégie européenne pour l'emploi, si elle semble *a priori* peu contraignante, parvient progressivement à modifier les politiques nationales d'emploi. Ils se livrent à une analyse serrée pour mettre en évidence non seulement « l'européanisation » des politiques publiques mais aussi le rôle leader de l'Union européenne dans ce domaine. Les auteurs soulignent ainsi que les réformes apportées aux instruments des politiques de l'emploi (individualisation, normalisation, flexicurité, activation, proximité, *etc.*) conduisent finalement à un changement des objectifs de ces politiques en intégrant une dimension marchande.

Enfin, la notion de risque – plus précisément de risque social – permet de reconsidérer la « question sociale » : la protection sociale se mue en « assurance sociale » que l'État est appelé à développer pour répondre à une demande de protection et de sécurité. Cependant, Catherine Pollak, questionnant la notion de risque social, souligne que cette dernière limite *a priori* le périmètre des risques couverts à ceux de la protection sociale *stricto sensu*. Elle avance alors la thèse d'une définition positive possible et nécessaire du risque social, comme préalable à toute approche normative. En ce sens, les risques sociaux seraient fondés sur les conséquences matérielles de l'exposition à un risque, son caractère probabilisable et donc assurable, la sélection adverse, et l'absence de faute juridique.

Ces travaux, éclectiques dans leurs méthodes, illustrent bien la diversité et la richesse des recherches conduites dans le champ de l'analyse des politiques sociales. Certains articles tirent parti de données originales, comme celui de Berton, Huiban et Nortier, pour apporter des connaissances sur un sujet qui reste encore largement une *terra incognita*. Tous éclairent le rôle central des politiques publiques sur les questions de travail et d'emploi. Certes, les évolutions macro-économiques ayant affecté le marché du travail ont effectivement été d'ampleur (*cf.* Berton, Huiban et Nortier sur les modèles de carrière). Mais en même temps les politiques publiques ne sont pas impuissantes (Bauduin, Legendre et L'Horty ; Issehnane), sous réserve d'examiner avec rigueur d'un point de vue technique mais aussi analytique leur efficacité (en interrogeant le sens donné à cette notion, *cf.* l'article de Berthet et Conter), et ce qui peut, ou non, entrer dans leur champ (Pollak). C'est à de tels enseignements que la diversité des travaux présentés dans le cadre des journées de l'AES (ici des XXIX^{es}) permet d'aboutir.